

Conseil municipal du 30 novembre 2017

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD et Vincent PERROQUIN, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Jean-Claude HESRY (ayant donné pouvoir à Loïc REVEL), Emmanuel CADE (ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE) et David GUILLEMER.

Secrétaire de séance : Magalie TEILLET

Acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire de l'école privée. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par KERFROID de Dinan pour un montant de 2 096,14 € H.T. (2 515,37 € TTC). Afin de régler cette dépense, Loïc REVEL, Adjoint chargé des finances, présente les modifications à apporter au budget restaurant scolaire.

Dinan agglomération :

- convention de gestion de la compétence eaux pluviales :

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme. Il en ressort que la gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en matière d'assainissement, y compris lorsqu'elles sont situées en zone rurale, pour la partie de leur territoire classée dans une zone constructible par un document d'urbanisme.

Compte tenu du temps que requiert la mise en oeuvre de cette procédure de transfert, l'organisation ne sera pas mise en place au 1er janvier 2018, les assemblées délibérantes devant définir sereinement le périmètre d'intervention dans le champ de Dinan Agglomération et mener le dialogue social avec les personnels éventuels à transférer, notamment dans le cadre du comité technique, conformément aux dispositions précitées.

Dinan Agglomération ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence "Eaux Pluviales". En effet, le transfert des compétences à Dinan Agglomération implique la mise en place, par cette dernière, d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par les deux parties, une étude technique, administrative et financière sur chaque budget sera menée en 2018 et 2019 afin de déterminer leur situation à moyenne ou longue échéance.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire (2018 et 2019) et après acceptation préfectorale, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers. Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération, une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence « Eaux Pluviales ».

Ainsi, considérant ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de gestion de la compétence eaux pluviales après acceptation des termes des deux parties.

Transfert des résultats de clôture du budget assainissement :

Dans le cadre du transfert de compétence au 1 janvier 2018, le conseil municipal décide d'adopter les principes suivants :

- Excédent/Déficit de la section d'exploitation : transfert de l'excédent ou du déficit à Dinan Agglomération
- Excédent/Déficit de la section d'investissement : transfert de l'excédent ou du déficit à Dinan Agglomération.

Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Suite à la validation de ce rapport par le Conseil Communautaire le 23 octobre dernier, les conseils municipaux sont appelés à délibérer pour l'adopter également.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte:

- Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017
- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 287 636,02 €
- Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 48 948 €.

Bâtiment service technique et local rangement salle polyvalente :

Suite à l'ouverture des plis le 9 novembre 2017, vu la décision prise par la Commission d'ouverture des plis,

Les marchés sont attribués à :

- Lot 1 - Terrassements-VRD : SRTP (Lamballe) pour un montant de 98 370,00 € H.T.
- Lot 2 - Gros oeuvre : BUDET (Jugon) pour un montant de 87 500,00 € H.T.
- Lot 3 - Charpente métallique : SODIMAC (Saint-Pôtan) pour un montant de 39 390,57 € H.T.
- Lot 4 - Couverture-bardage-porte sectionnelle : GT CONSTRUCTIONS (Plénée Jugon) pour un montant de 72 538,11 € H.T. (*Avec variante 4.01*)
- Lot 5 - Menuiseries extérieures & intérieures : RENAULT MENUISERIE (Lamballe) pour un montant de 33 521,63 € H.T.
- Lot 6 - Doublage-cloisons-faux plafonds : SPO (Hillion) pour un montant de 29 303,49 € H.T.
- Lot 7 - Carrelage : MIRIEL (Languean) pour un montant de 9 576,41 € H.T.
- Lot 8 - Peinture : EMERAUDE PEINTURE (Saint-Malo) pour un montant de 6 091,70 € H.T.
- Lot 9 - Electricité-Cfa-Chauffage : LE BORGNE Sylvain (Pluduno) pour un montant de 13 242,09 € H.T. (*Avec variante 9.01*)
- Lot 10 - Plomberie-sanitaire-Vmc : OUTIL Mickaël (Pléven) pour un montant de 16 619,15 € H.T.
- Lot 11 - Clôtures-portails : ESCEEV (Quessoy) pour un montant de 17 002,00 € H.T.

Accès atelier service technique et drainage autour de la salle omnisports :

Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par SRTP de Lamballe pour ces travaux d'un montant de 11 496,00 € H.T. (13 795,20 € TTC).

Panneaux de basket pour la salle omnisports :

Maxime LEBORGNE, adjoint, rappelle que, par délibération du 21 septembre dernier, le Conseil Municipal avait accepté l'offre faite par Sparfel pour l'acquisition de deux panneaux de basket pour un montant de 2 177,15 € H.T. l'unité.

Or, le modèle proposé sur ce devis ne correspondait pas à la demande faite.

Un nouveau devis a été établi par la société pour un modèle en méthacrylate pour un montant de 2 648,77 € H.T. Le Conseil Municipal accepte cette nouvelle offre.

Jeux de boules couverts :

Roland ARNOLD, adjoint, informe que les chéneaux du bâtiment des jeux de boules sont à changer. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par SODIMAC de Saint-Potan pour la fourniture de nouveaux chéneaux pour un montant de 1 015,00 € H.T. (1 218,00 € TTC).

Travaux de voirie :

Roland ARNOLD, adjoint, informe que les routes de « Saint-Père » et du carrefour de la rue Julien Coupé vers « Le Pré Boutin » sont endommagées et propose de profiter de l'aménagement de cette rue pour réaliser les travaux de réfection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les offres faites par EUROVIA de Ploufragan pour la réfection des voies :

- de « Saint-Père » pour un montant de 8 475,00 € H.T. (10 170,00€ TTC)
- du carrefour de la rue Julien Coupé vers « Le Pré Boutin » pour un montant de 4 988,00 € H.T. (5 985,60 € TTC).

Aménagement de la rue Saint Roch et de la rue des Trois Croix :

Roland ARNOLD, adjoint chargé de la voirie, rappelle le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue Saint Roch et de la rue des Trois Croix. Suite à l'ouverture des plis le 25 octobre 2017, suite aux auditions du 15 novembre 2017 avec les 2 cabinets présélectionnés, vu la décision prise par la Commission d'ouverture des plis, le marché de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux est attribué au cabinet QUARTA de Saint-Brieuc pour un montant de 24 500,00 € H.T. (29 400,00 € TTC).

Vente anciennes tables et chaises scolaires :

D'anciennes tables et chaises de l'école sont stockées dans l'ancien presbytère. Certaines personnes sont intéressées pour les acheter. Le Conseil Municipal décide de fixer le prix suivant:

- 20 euros l'ensemble table et chaise
- 15 euros la table uniquement.

Adhésion au Conseil en Energie Partagée de Dinan agglomération :

Roland ARNOLD, Adjoint au Maire, informe que Dinan Agglomération a repris la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagée (CEP) du Pays de Dinan. Il rappelle que la commune adhère à ce service et propose de renouveler ce partenariat. Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagée (CEP) et valide la convention d'adhésion proposée par Dinan Agglomération.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Vu le code de l'urbanisme la présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Le PADD du PLUi-H de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

- Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération
- Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
- Accompagner le développement pour un territoire à vivre
- Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques
- Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain
- Développer l'attractivité du parc de logements existants
- Garantir un logement adapté pour tous

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et n'a aucune observation à soumettre à Dinan Agglomération.

Questions diverses :

· Jurés d'Assises 2018 :

Ont été désignées par la Cour d'Assises :

- Michèle SACHY, épouse PIVERT - « Les Trois Croix »
- Fabienne BIGNOLET, épouse BALAROT - 17 rue du Jard

· Centre de Secours : Lecture d'un courrier concernant les modalités de dissolution du SIVU du Centre de Secours de Plancoët.